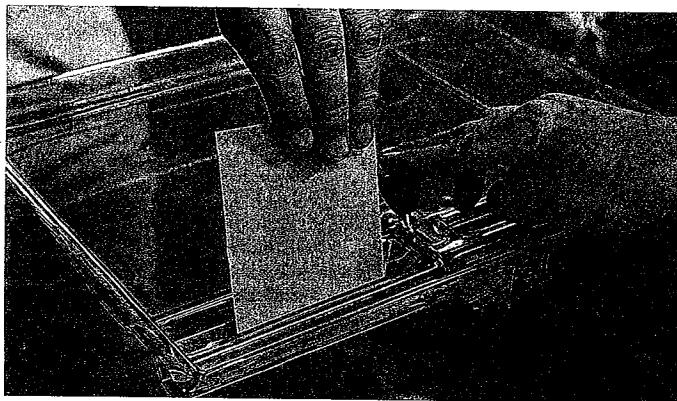


■ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, MAREIL-MARLY, FOURQUEUX, L'ÉTANG-LA-VILLE

PROJET DE COMMUNE NOUVELLE. Un collectif réclame un référendum local

Un collectif réunissant des citoyens et élus de Saint-Germain-en-Laye, Mareil-Marly et Fourqueux réclame un référendum sur le projet de commune nouvelle qui doit associer ces trois villes mais aussi L'Étang-la-Ville.

Ils sont simples citoyens, membres d'une association ou élus locaux. Ils habitent Saint-Germain-en-Laye, Mareil-Marly ou Fourqueux et un sujet les a réunis : le projet de commune nouvelle devant également associer L'Étang-la-Ville. Lancé depuis le 22 décembre à l'initiative des 4 maires, il vise à aboutir au mariage de leur commune pour le 1^{er} janvier 2019. S'ils ne sont pas opposés à l'idée du rapprochement entre des communes, l'organisation du mariage, dans sa forme actuelle, ne leur convient pas. Aussi, ont-ils décidé de se lever pendant la cérémonie et de se réunir en collectif pour réclamer l'organisation d'un référendum local sur la question.



Un collectif réunissant des citoyens et élus de Saint-Germain-en-Laye, Mareil-Marly et Fourqueux réclame un référendum sur le projet de commune nouvelle.

« Une seule commune nouvelle réalisée en Ile-de-France »

« En France, ces dernières années, on constate que plus de 500 communes nouvelles ont été créées, la majeure partie d'entre elles l'ont été au sein des territoires ruraux, font remarquer les membres du collectif. Actuellement, en Ile-de-France, on compte une seule commune nouvelle réalisée et plusieurs projets à l'étude. Dans tous les cas, on

note que la méthode adoptée pour la concevoir est lourde d'impacts et dessine les modalités futures de son fonctionnement. C'est pourquoi, la place des citoyens dans ce dispositif et leurs possibilités de contribuer à cette réflexion sont déterminantes. Le projet doit être partagé, identifié et construit par tous. »

Une consultation vue comme insuffisante

Pour les membres du collectif

une simple consultation comme celle lancée depuis la mi-mai par les 4 maires, sous la forme de réunions d'information et d'un questionnaire en ligne jusqu'au 8 juillet, est très insuffisante au regard des enjeux. « N'opposons pas démocratie représentative et participation citoyenne, c'est leur complémentarité qui fait la vitalité de la démocratie locale et qui permettra de faire de cette étude sur la commune nouvelle une réussite. Une

simple consultation, un calendrier précipité, un recensement des besoins de nos populations, associations et administrations à renforcer, le manque d'objectifs chiffrés (fiscalité et création de logements notamment), un état des lieux limité ainsi que le caractère irrémédiable de la création d'une commune nouvelle questionnent sur la méthode, le projet de territoire et l'échéance. »

« Assurer une meilleure réussite à ce projet »

Le collectif en appelle donc aux 4 maires auxquels il rappelle que le projet de commune nouvelle ne faisait pas partie de leurs programmes lors des dernières élections municipales, pour qu'ils

organisent un référendum local. Un référendum qui, à leurs yeux, permettrait de « renforcer la légitimité démocratique et assurer une meilleure réussite à ce projet. »

Philippe Roudeillat

LES MEMBRES FONDATEURS

DU COLLECTIF

Les membres fondateurs de ce collectif appelant à l'organisation d'un référendum local sont les suivants : Joëvin Beillaucou, Chantal Buron, Matthieu Cadot, élu à Fourqueux, Pierre Durand, élu à Mareil-Marly, Hugues Dussouillez, Sabine Gilot, élue à Mareil-Marly, Anne Gommier, élue à Saint-Germain-en-Laye, Jérôme

Goulet, élu à Fourqueux, Alexandre Grevet, président d'Adeloci, Brigitte Lesgourges, élue à Fourqueux, Yann Morvan, élu à Fourqueux, Laurent Paul, élu à Fourqueux, Sophie Perinetti, élue à Fourqueux, Thierry Guillot, élu à Mareil-Marly, Jacques Smith-Ludvine Vanthournout, Ana Vee.



QU'EST CE QUE LE RÉFÉRENDUM LOCAL ?

D'une manière générale, le référendum local permet au corps électoral de se substituer au conseil municipal pour prendre une décision sur une affaire communale, alors que la consultation des électeurs intervient en amont du proces-

sus décisionnel pour éclairer le conseil municipal appelé à délibérer. Le caractère décisionnel du référendum est, néanmoins, conditionné par un niveau suffisant de participation des électeurs. Le projet soumis à référendum local est adopté si la

moitié au moins des électeurs a pris part au scrutin et s'il réunit la moitié des suffrages exprimés. A défaut, il n'a qu'une valeur consultative. (source www.collectivites-locales.gouv.fr)

LE MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE NE SERAIT PAS, ENCORE, « CONVAINCU »

Interrogé en mai dernier lors du lancement de la phase de concertation Arnaud Péricard, le maire de Saint-Germain-en-Laye avait expliqué que l'organisation d'un référendum sur la question de la commune nouvelle n'est, à l'époque, « absolument pas à l'ordre du jour »

« Le référendum, ce n'est toujours pas la question d'aujourd'hui »

« Le référendum, ce n'est pas la question d'aujourd'hui, peut-être qu'elle le sera demain, avait-il indiqué. L'adoption d'une commune nouvelle

est une question qui nécessite l'approbation des conseils municipaux. Je ne suis pas sûr que le référendum soit la méthode qui assure la plus grande participation des habitants et des citoyens à ce processus. »

Près d'un mois plus tard, l'édile n'a pas évolué sur la question ni dans un sens, ni dans l'autre. « Personne ne m'a encore démontré que cette méthode serait la plus adaptée et la plus efficace. Je suis ouvert à tout. J'attends d'être convaincu. »

Le maire rappelle que dans la phase de consultation en cours,

les Saint-Germois disposent toujours d'un questionnaire en ligne pour s'exprimer sur ce projet de commune nouvelle.

« Arrière-pensées politiques »

« Aujourd'hui, ce que je veux c'est qu'on parle du fond et pas seulement de la forme, ajoute l'édile. Le référendum, ce n'est pas le sujet actuellement. J'aimerais que ceux qui le demandent soient plus clairs, car on voit bien chez certains des arrière-pensées politiques dans le cadre des prochaines municipales. » Ph. R.

L'ÉTANG-LA-VILLE ORGANISERA UN VOTE PHYSIQUE

Du côté de L'Étang-la-Ville, l'idée d'organiser une consultation générale sous la forme d'un vote physique est tout à fait d'actualité. Il ne s'agirait pas d'un référendum au sens juridique mais d'une consultation qui en prendrait la forme. « À l'issue de la phase de concertation et d'approfondissement qui est en cours actuellement, le conseil municipal se réunira en septembre pour dire si c'est intéressant de continuer, explique Jean-Yves Bouhourd, le maire de la commune. Si la réponse est oui, j'organiserai une consultation générale. Depuis le début, je suis convaincu que rien ne pourra se faire sans passer par cette étape. S'il en ressort un grand mouvement général en faveur de la commune nouvelle, alors le conseil municipal se réunira à nouveau pour

entériner les choses. »

« Il faudra qu'il y ait une vraie tendance »

Pour Jean-Yves Bouhourd, le conseil municipal ne pourra se positionner que si les écarts de votes sont importants. « Si le résultat est 50/50 ou si c'est le oui qui l'emporte à 55 %, nous ne continuerons pas le processus. Il faudra qu'il y ait une vraie tendance qui sorte de cette consultation. »

Quant à la forme que pourrait prendre cette dernière, le maire envisagerait d'envoyer à ses concitoyens un document avec une partie à découper leur permettant d'exprimer leur choix. « Dans l'idée, ils pourraient la déposer dans une urne mise à disposition pendant une journée la semaine et le week-end. Je souhaiterais que la consultation soit vraiment la plus large possible et que cela ne soit pas

seulement les opposants au projet qui s'expriment. Cela ne doit pas être une affaire politicienne. »

Précisons que si le conseil municipal, devant se réunir en septembre, venait à décider que l'aventure ne valait pas la peine d'être poursuivie, la consultation n'aurait pas lieu.

Une consultation à Mareil-Marly ?

Concernant les communes de Fourqueux et Mareil-Marly, nous n'avons pas eu de réponse suite à nos demandes formulées auprès des deux maires à savoir Daniel Level et Brigitte Morvan. Il semble néanmoins que cette dernière envisagerait d'organiser une consultation de sa population qui comme celle de L'Étang-la-Ville n'aurait pas la valeur « légale » d'un référendum. Ph. R.

■ POISSY

Campus PSG : la livraison reportée d'un an

Annoncée initialement pour le printemps 2020, la livraison du Campus du Paris-Saint-Germain, le futur centre d'entraînement du club sur les Terrasses de Poncey, à Poissy, est désormais repoussée à l'été 2021.

C'est officiel, le club Paris-Saint-Germain annonce que son Campus, centre d'entraînement de football et de handball aménagé sur 74 ha sur les Terrasses de Poncey, à Poissy, verra le jour non plus au printemps 2020, mais bien à l'été 2021. Ce report d'un an - sans conséquence financière pour le club, affirme le Paris-Saint-Germain - n'est, toujours selon le club, pas lié au résultat (quel qu'il soit) du diagnostic archéologique en cours. Le service archéologique interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est à pied d'œuvre depuis le mois de mars, pour le compte de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). Les tractopelles creusent actuellement des tranchées sur la portion de terrain qui longe la RN13.

Menhir de 2,5 m

Lors d'une réunion publique le 15 mai dernier, Jamal Riffi, directeur immobilier du Paris Saint-Germain avait annoncé que ce diagnostic se déroulerait jusqu'à la fin juillet. Selon d'autres sources, il pourrait se conclure dès la fin du mois. Les archéologues rendront ensuite, en octobre, un rapport à la Drac qui décidera alors, si oui ou non, il est nécessaire de mettre en œuvre des fouilles plus poussées sur le site.

D'après nos informations, il semble peu probable que des fouilles soient décidées. Selon le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, Stéphane Grauvogel,

aucune découverte majeure n'a été réalisée, hormis des vestiges d'une villa gallo-romaine « assez courants dans cette partie de la région » et un menhir de 2,5 m de haut qui, dans la mesure du possible, devrait être conservé sur place et donc intégré au projet d'aménagement du Campus.

Dans le cas où des fouilles seraient ordonnées, elles devront être financées par le club avec le prestataire de son choix (qui peut être le service archéologique interdépartemental). « S'il devait y avoir des fouilles, nous demanderons qu'elles soient réalisées en amont des travaux, à la suite de l'obtention du permis de construire prévue début 2019 », commente-t-on au Paris-Saint-Germain. Nous espérons qu'elles ne soient pas de nature à modifier le calendrier des travaux. Nous avons déjà prévu dans notre calendrier une période de plusieurs semaines pouvant permettre de les réaliser. »

Si les fouilles n'expliquent pas cette décision de repousser d'un an la livraison, quelle en est la raison ? Selon certaines sources, il s'agit avant tout d'un réajustement par rapport à un planning de départ jugé trop optimiste sur les délais. Pour mémoire, le club avait annoncé en juin 2017 que le diagnostic archéologique débuterait en septembre 2017 ; il a en réalité démarré six mois plus tard.

Pour le club, il s'agit avant



Le diagnostic archéologique se poursuit, cette fois, sur une partie du site située le long de la RN13.

tout de prendre le temps d'être exemplaire dans la « gestion administrative du dossier ». Il déclare : « Nous travaillons sur le dossier du centre d'entraî-

nement depuis maintenant trois ans. Nous avons rencontré tous les acteurs dans un esprit de large concertation, ce qui nous a permis d'affiner

le projet notamment sur les sujets de voiries et de réseaux. L'instruction administrative globale du dossier est complexe, notamment l'auto-

risation environnementale unique, dans le cadre de la nouvelle loi. »

24 mois de travaux

Le club espère obtenir toutes les autorisations administratives d'ici la fin de l'année. Les travaux débuteront à l'été 2019 (au lieu de septembre 2018 comme annoncé initialement) pour une durée de 24 mois. « Nous avons, en conséquence, décidé de décaler l'ouverture du centre pour l'été 2021. Nous sommes confiants que cela nous permettra de développer ce premier site 100 % Paris-Saint-Germain afin qu'il réponde aux plus hautes normes de qualité et exigences de responsabilité. »

À noter qu'au regard du nouveau calendrier, l'enquête publique sur le projet et celle sur les nouvelles voiries se dérouleront conjointement en septembre prochain. Les dates précises seront fixées par les services de l'État.

T.R.

La fourrière intercommunale déménagera d'ici fin 2019

« Nous respecterons le planning comme convenu. » Daniel Level, maire de Fourqueux, est président du Syndicat intercommunal à vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye (Sivom) qui gère la fourrière intercommunale automobile et animale située rue de la Bidonnière à Poissy. Dans le cadre du projet de Campus du Paris-Saint-Germain, celle-ci doit déménager avant le lancement des travaux annoncés à l'été 2019.

« Nous avons choisi l'architecte en commission d'appel d'offres du Sivom », commente Daniel Level. Avec lui, nous allons désormais travailler sur le projet, présenter un permis de construire, lancer les appels d'offres et démarrer les travaux. »

Coût global : 3,5 M€

Le Sivom est également sur le point de signer avec la mairie de Poissy un accord financier pour qu'elle prenne en charge les frais du transfert sur le nouveau site d'un peu moins de 3 ha, situé derrière le centre de secours de Poissy, entre l'A14 et la RN13. Daniel Level précise que le produit de la vente du terrain nu de la fourrière actuelle (3 ha) au Paris-Saint-Germain permet sim-



L'actuelle fourrière intercommunale de 3 ha (ici au centre de la photo) sera transférée sur le terrain à l'arrière du centre de secours de Poissy d'ici la fin 2019.

plement de financer l'acquisition du nouvel emplacement vendu par la Ville de Poissy.

Le coût global (acquisition du terrain et transfert de la fourrière) s'élèverait à 3,5 M €. La part revenant à la Ville de Poissy n'est pas encore déterminée d'autant plus que le Département pourrait participer au financement. Quant au club, rien ne semble décidé. « Nous ne sommes pas en relation directe avec le Paris-Saint-Germain, indique Daniel Level. Nous négocions avec la Ville de Poissy qui, elle, est en dis-

cusson avec le club. »

Selon Daniel Level, aucun investissement en termes de dépollution du site actuel ne sera nécessaire. « Nous avons réalisé sur place des travaux de mise aux normes avec des aménagements pour la récupération des eaux grasses et des huiles. Il n'y aura donc pas de souci de dépollution. »

Le Sivom s'engage par ailleurs à financer les améliorations qu'il entend apporter dans un second temps à la nouvelle fourrière. Le président évoque l'idée d'un garage solidaire avec un système

de récupération et de location de voitures de petites cylindrées, à destination de personnes en situations sociales difficiles. Le Sivom pourrait aussi faire appel à une association de type Ressourcerie qui remettrait en état du petit mobilier/matériel et les proposerait à la vente à petits prix, là encore à des personnes en difficulté.

Solution provisoire

En termes de calendrier, les travaux pourraient démarrer début 2019 avec une livraison fin 2019. Au cas où ce planning ne conviendrait pas avec celui du club, ou si les travaux prenaient du retard, le Sivom dit avoir une solution alternative provisoire. Autrement dit, un autre terrain sur lequel transférer provisoirement les activités de la fourrière avant de les installer à nouveau et de façon permanente sur le site localisé près du centre de secours de Poissy. « Comme toute solution provisoire, elle serait coûteuse et nous espérons l'éviter, conclut Daniel Level. Mais, nous sommes préparés si besoin. »

T.R.

RAPPEL DU PROJET

Le Campus du Paris-Saint-Germain comprendra des aménagements sur trois niveaux en partant de la RN13 : Le premier niveau, le plus près de la RN13, comprendra un stade de 3 000 places (pouvant atteindre 5 000 places en cas de besoin), une surface commerciale de 5 000 m², des parkings ainsi que sept terrains d'entraînement avec des tribunes et un axe central avec l'entrée de l'académie. Le deuxième niveau intégrera une série de bâtiments pour la logistique, les espaces verts et les médias (situés le long de la RD30) et d'autres alignés sur quasiment toute la largeur du site seront dédiés au centre de formation, à la résidence des jeunes, au club-house, aux handballeurs professionnels, plus un centre

médical et l'école des Rouge et Bleu (extension de la Fondation Paris-Saint-Germain). Derrière ces bâtiments, seront aménagés cinq terrains d'entraînement plus un terrain couvert.

Enfin, un troisième et dernier niveau, accessible depuis la RD30 via un nouveau rond-point, que réalisera le Département, sera réservé au centre professionnel avec salles de fitness, de soin, chambres pour les joueurs... plus trois terrains d'entraînement.

A noter qu'une réserve foncière est prévue de part et d'autre du hameau de La Maladerrie. Ces surfaces pourraient, à terme, servir à aménager « une couture urbaine » (comprendre des logements) entre les Terrasses de Poncey, la Coudraie et Beauregard.